EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 06/02/2025

Délibération n° AP-2025-3 – AVANCES 2025 AUX AGENCES ET ORGANISMES ASSOCIES

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 06 février à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, M. François BAGADI, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Madame Patricia SAID a donné procuration à Monsieur Raymond DEYE, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Monsieur Emmanuel PRINCE a donné procuration à Monsieur Zadkiel SAINT-ORICE, Madame Sherly ALCIN a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Madame Léda GEORGES MATHURIN a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Crépin KEZZA a donné procuration à Monsieur Benfélino WAARHEID, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Monsieur Serge LONG HIM NAM a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Monsieur Christian NOKO a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Monsieur Claude PLENET a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Monsieur Jocelyn Roger THERESE a donné procuration à Madame Mirta TANI, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Christiane BARBE, Madame Keena Annick LEONCE a donné procuration à Madame Violaine MACHICHI PROST

Etaient absents : Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Jean-Luk LEWEST, M. Boris CHONG-SIT, M. Gilles LE GALL, M. François RINGUET, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° AP-2025-5-5 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 05/02/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-5-5

ARTICLE 1 : DECIDE D'AFFECTER une avance maximale de 50 % du montant des dotations de fonctionnement attribuées en 2024 aux agences et organismes associés au titre de l'exercice 2025 avec un premier versement de 25%.

Un deuxième versement de 25% sera effectué uniquement si le budget de la collectivité n'est pas voté au 15 mars 2025.

ARTICLE 2 : Les sommes correspondantes seront prélevées en Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) sur les chapitres et fonctions du budget 2025 comme suit :

AGENCES TERRITORIALES ET ORGANISMES ET ORGANISMES ASSOCIES	PROGRAMME	CHAPITRE	FONCTION	MONTANT DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT BP 2024	MONTANT MAXIMAL DE L'AVANCE DE 50% EN AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT SUR EXERCICE 2025
SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours	SECURITEDF	931	12	17 735 110,00 €	8 867 555 ,00 €
CMDT - Conservatoire de Musique Danse et Théâtre de Guyane	CULTDF	933	311	3 003 000,00 €	1 501 500,00 €
EPCC - Établissement Public de Coopération Culturelle des Arts Vivants de Guyane	CULTDF	933	311	2 350 000,00 €	1 175 000,00 €
MCG - Musée des Cultures Guyanaises	CULTDF	933	314	1 050 000,00 €	525 000,00 €
ORSG - CRISM Observatoire Régional de Santé de Guyane - Centre de Ressources de l'Information Sanitaire et Médicosociale	SANTEDF	934	412	950 000,00 €	475 000,00 €
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	ACTSOCDF	934	425	400 000,00 €	200 000,00 €
AUDEG - Agences d'Urbanisme et de Développement de la Guyane	AMENDF	935	54	200 000,00 €	100 000,00 €
SPLANG - Société Publique pour l'Aménagement Numérique de Guyane	AMENDF	935	57	2 634 000,00 €	1 308 000,00 €

AGENCES TERRITORIALES ET ORGANISMES ET ORGANISMES ASSOCIES	PROGRAMME	CHAPITRE	FONCTION	MONTANT DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT BP 2024	MONTANT MAXIMAL DE L'AVANCE DE 50% EN AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT SUR EXERCICE 2025
Abattoir Territorial	AGRIDF	936	6312	700 000,00 €	350 000,00 €
GDI - Guyane Développement Innovation	ECONDF	936	61	810 000,00 €	405 000,00 €
CTG - Comité du Tourisme de la Guyane	TOUDF	936	633	1 810 000,00 €	905 000,00 €
PNRG - Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de la Guyane	ENVIDF	937	71	1 000 000,00 €	500 000,00 €
RNR Trésor - Réserve Naturelle Régionale Trésor	ENVIDF	937	76	150 000,00 €	75 000,00 €
RTT-Régie de Transport Territoriale	TRANDF	938	81	1 030 460,00 €	515 230,00 €
			TOTAL	**33 822 570,00 €**	**16 902 285,00 €**

ARTICLE 3 : DÉCIDE d'affecter à l'Agence de Service et de Paiement la somme de **QUATRE CENT MILLE EUROS** (400 000,00 €) pour le paiement des indemnités aux familles hébergeantes au programme LYCEDF chapitre 932.

La dépense sera imputée sur le budget 2025 de la collectivité territoriale au programme LYCEDF et chapitre 932.

ARTICLE 4 : DÉCIDE d'affecter la somme de **DEUX CENT MILLE EUROS** (200 000,00 €) à la Mission Locale de Guyane pour le Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ).

La dépense sera imputée sur le budget 2025 de la collectivité territoriale au programme ACTSOCDF et chapitre 934.

ARTICLE 5 : DONNE MANDAT au Président de la Collectivité Territoriale de Guyane pour signer tous les actes et documents afférents à ces opérations.

ARTICLE 6 : Le Président de l'Assemblée de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de la Guyane.

48 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE,

	M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 6 février 2025.

Date d'envoi en préfecture : 18/02/2025
Date de retour préfecture : 18/02/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250206-lmc174804-DE-1-1
Publiée le : 18/02/2025

Le Président



Gabriel Serville